



- ◆ L'édito de Laurent Rescanières... p.2
- ◆ Post it...p.3
- ◆ Flash info... p.4
- ◆ Bien vivre à la retraite... p.5
- ◆ Aides et services... p.6
- ◆ Évasion... p.7

- ◆ Portrait... p.8-9
- ◆ Les choses de la vie... p.9
- ◆ Découverte... p.10
- ◆ La petite histoire... p.11
- ◆ Point de vue... p.12
- ◆ Détente... p.13

Édito



Chers adhérents, chères adhérentes de la Section Nationale des Retraités, chers amis,

Les dernières annonces du gouvernement sur l'orientation budgétaire pour 2026 confirment une chose : les retraités sont une nouvelle fois les grands oubliés. L'annonce d'une «année blanche» — donc sans aucune revalorisation des pensions — est tout simplement inacceptable. Et comme si cela ne suffisait pas, la fin annoncée de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités viendra affaiblir encore leur pouvoir d'achat.

Faut-il rappeler que les retraités ne sont pas responsables des années de mauvaise gestion budgétaire ?

Nous nous opposons également avec force à la proposition de suppression de deux jours fériés, tout comme nous refusons fermement les nouvelles demandes de dérogations permettant à des salariés de travailler le 1er mai.

Ces mesures constituent de graves reculs sociaux. Le 1er mai n'est pas une journée ordinaire : c'est une date chargée d'histoire, de luttes et de solidarité internationale. Accorder des dérogations à certains salariés, comme les boulangers ou les fleuristes, revient à saper les fondements mêmes de nos acquis sociaux.

Notre détermination reste intacte. Nous n'avons jamais tourné le dos à la négociation, mais nous n'acceptons pas les simulacres de dialogue qui aboutissent à faire reculer les droits des salariés... et des retraités. Nous continuerons de nous battre pour plus de justice sociale et le respect des acquis collectifs.

Nous refusons cette spirale de régression sociale. Dans cette rentrée qui s'annonce décisive, nous comptons sur vous, votre vigilance, votre voix et votre engagement.

Amitiés syndicales,

Laurent Rescanières, Secrétaire général de la FGTA-FO

La missive FGTA-FO du retraité est éditée par la Fédération Générale des Travailleurs de l'agriculture, de l'alimentaire, des tabacs et des services annexes

FGTA-FO : 15 avenue Victor Hugo 92170 Vanves - 01 86 90 43 60

Rédaction : Section Nationale des Retraités - Secrétaire fédéral : Richard Roze - Responsable de la communication : Clémence Bocel

Mise en page - conception graphique : Lua Valle

Crédits photo de couverture et d'illustration : ©Daniel Dreux / ©Adobe Stock

Flash

► Le pourcentage de salariés qui pratiquent le télétravail est passé de 9% en 2019 à 26% en 2023 (source Dares).

► La consommation de canettes (bières, sodas et autres) en hausse d'un milliard en dix ans : soit 4,7 milliards + 27%.

► Le français est la 5ème langue la plus parlée au monde après l'anglais, le mandarin (Chine) l'hindi (Inde) et l'espagnol.

Le plaisir du ballon rond avec le slow football (foot en marchant).

La pratique réinvente les règles de la discipline. L'effort physique n'est plus la seule clé du jeu. Ce qui compte : la finesse du placement, la précision des passes et le collectif. Ce foot repensé ravit les retraités des deux sexes.



Un tiers des personnes âgées habitent seules.

Selon l'Insee, en 2021, 57 % des 13,9 millions de personnes de 65 ans ou plus résidant en France, vivaient en couple dans leur logement, 32% seules et 6% avec un autre proche. La part des seniors en établissement était de 5% chez les 80-84 ans, 12% chez les 85-89 ans, 25 % chez les 90-94 ans et 41% chez les 95 ans et plus

Toujours plus de voitures-radars.

Plus aucune région n'est épargnée. L'année 2025 marque l'élargissement à toute la France des voitures-radars aux mains de sociétés privées. Ces voitures captent les excès de vitesse à partir de véhicules banalisés qui roulent dans le flot de la circulation.

Chiffres

25% des Français adultes étaient porteurs en 2022 d'une forme de déficience auditive.

40% des adultes en France souffrent de sédentarité. C'est la quatrième cause des décès dans le monde.

18 millions : c'est le nombre de personnes en France, âgées de 60 ans et plus en 2024 (source CNSA).

Un lieu une histoire



Bâtiment protégé, construit par l'architecte Henri-Joseph Lecarnoy

sur l'emplacement d'un ancien marché aux moutons entre la fin du XIXème et le début XXème siècle, le Palais d'Orléans situé au 198 Avenue du Maine à Paris, inspiré de la Renaissance italienne et agrémenté d'un jardin, a été au début des années 1900, un vaste lieu de fêtes et de loisirs. Il englobait même un cinéma. Il abrita de mémorables banquets. Guillaume Apollinaire, Picasso, Blaise Cendrars, Max Jacob et tant d'autres personnalités des arts et du spectacle y participèrent. En 1948, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, présidée par Léon Jouhaux, y établit son siège historique. Dans l'ancien Palais d'Orléans vont alors s'écrire les plus belles pages de l'histoire du syndicalisme français. Et ce jusqu'en 1996, date à laquelle FO déménage au 141 de l'Avenue du Maine. Ce lieu emblématique, dont une façade du bâtiment est encore visible, aura marqué de son empreinte, des milliers de militants FO.

Le bœuf bourguignon est l'ambassadeur des plats français qui représentent le mieux la France à travers le monde. Suivent : le cassoulet, la blanquette de veau, le confit de canard, la choucroute garnie, les crêpes et galettes. Les plats végétariens ne sont pas encore au box office.



Daniel Lesage.
daniel-lesage@wanadoo.fr

Les risques de la retraite par capitalisation

La retraite par capitalisation est un système dans lequel chaque travailleur épargne pour sa propre retraite en investissant des fonds dans des comptes ou des portefeuilles spécifiques. FO souhaite rappeler, dans cette circulaire, les risques de la retraite par capitalisation et présenter les conséquences néfastes de ce choix dans différents pays.



1. La dépendance aux fluctuations des marchés financiers

L'un des plus grands risques de la retraite par capitalisation est sa forte sensibilité aux variations des marchés financiers. Les fonds de retraite sont souvent investis dans des actions, des obligations ou d'autres instruments financiers dont la valeur peut fluctuer en fonction des conditions économiques mondiales.

► **Exemple** : La crise financière de 2008 a montré à quel point ce système pouvait être vulnérable. De nombreux fonds de pension ont enregistré des pertes massives en raison de la chute des marchés boursiers. Aux États-Unis, par exemple, les retraites basées sur des investissements ont été durement touchées, laissant des millions de personnes avec des fonds de retraite insuffisants.

2. L'inégalité face au rendement

Tous les épargnants ne disposent pas des mêmes connaissances ou compétences en investissement. Les personnes ayant un accès limité à des conseils financiers ou des opportunités d'investissement performantes risquent d'obtenir des rendements inférieurs, ce qui creuse encore plus l'écart entre les riches et les moins favorisés.

► **Exemple** : En Australie, où le système de capitalisation appelé « superannuation » est très développé, des disparités importantes ont été observées. Les travailleurs à bas salaire, souvent moins bien informés ou avec des contributions moindres, accumulent des pensions beaucoup plus petites que les travailleurs mieux rémunérés.

3. Les risques d'inflation

L'inflation peut éroder la valeur réelle des économies accumulées pour la retraite. Si le rendement des investissements est inférieur au taux d'inflation, le pouvoir d'achat des retraités diminue.

► **Exemple** : En Argentine, une inflation galopante a réduit la valeur des économies de nombreux citoyens ayant investi dans des fonds capitalisés pour leur retraite, les plongeant dans des situations financières difficiles une fois à la retraite.

4. Une exposition aux crises économiques

Les périodes de récession ou de crise économique peuvent avoir un effet dévastateur sur les fonds de retraite par capitalisation, réduisant la valeur des investissements au pire moment, lorsque les retraités en ont le plus besoin.

► **Exemple** : Pendant la pandémie de COVID-19, les marchés mondiaux ont connu des baisses importantes. En Espagne, où certains travailleurs investissent volontairement dans des fonds de retraite capitalisés, de nombreux épargnants ont vu leurs économies s'effondrer, compromettant leurs projets de retraite.

5. La longévité et l'épuisement des fonds

Avec l'allongement de l'espérance de vie, les retraités doivent prévoir une durée plus longue pendant laquelle ils devront vivre de leurs économies. Si les fonds accumulés ne sont pas suffisants ou mal gérés, ils risquent de s'épuiser avant la fin de leur vie.

► **Exemple** : Au Japon, un pays avec une population vieillissante, de nombreux retraités ayant opté pour des systèmes de capitalisation se retrouvent à court de fonds et doivent dépendre de leur famille ou de l'État, malgré des décennies d'épargne.

6. L'absence de garantie

Contrairement à un système par répartition, la retraite par capitalisation repose sur des performances de marché imprévisibles. Les épargnants portent donc tout le risque financier.

► **Exemple** : En Pologne, les réformes visant à introduire davantage de capitalisation ont conduit à des pensions inférieures aux attentes initiales, car les rendements des investissements n'ont pas été à la hauteur des projections faites lors de leur lancement.

Par conséquent, la retraite par capitalisation s'accompagne de nombreux risques. A la différence, un régime de retraite par répartition n'est pas dépendant des marchés financiers, il repose sur un principe de solidarité, garantissant à chaque travailleur de percevoir une pension au moment de son départ à la retraite.

► « Document extrait de la Circulaire confédérale FO - n°110 - juin 2025 ».



Bien vivre à la retraite

Les conférences du bien vieillir en Mayenne

L'association organise deux rencontres chaque année, animées par des spécialistes, professionnels connus de la santé. Ce qui a permis d'aborder de nombreux thèmes liés à l'avancée en âge. De nombreux conseils vous ont été donnés suivant les thèmes : santé, sommeil, alimentation, loisirs, vie sociale, et bien d'autres dans les précédents numéros.

Pour le dixième anniversaire, l'association a retenu LE LIEU DE VIE, faisant suite aux diffusions des conseils et des avis sur : Comment gérer l'entrée en EHPAD, LE BÉGUINAGE SOLIDAIRE.

L'association a retenu le thème :

BIEN CHEZ SOI AVEC LES AUTRES.

Le maintien à domicile des personnes âgées autonomes retarde le recours aux établissements médicalisés.

Poursuivre son chemin avec ses envies, ses espoirs, ses habitudes, **SES PASSIONS**, tout en étant accompagné à certains moments de la journée si besoin, pour certaines tâches et/ou soins : c'est ce que de nombreuses personnes souhaitent.



Ce que j'ai retenu des échanges avec les intervenants présents : Médecin généraliste, Présidente de la commission d'étude de l'autonomie départementale. Étaient également représentées : L'agence d'aide à domicile et l'agence spécialisée dans l'aménagement du domicile : **DOM et VIE**.

Bien vieillir, c'est vivre, continuer à exister avec ses enfants et petits-enfants, trouver le bon équilibre. **Avoir le choix de vieillir là où l'on veut, en étant bien dans son corps.** L'aide à la personne permet de poursuivre ses gestes, ses activités, sa vie sociale, ses passions, et de conserver son autonomie.



Continuer à faire ce que l'on a fait, ce qui nous a nourri. Nous passons notre vie à voir ce qui convient pour les autres... alors maintenant, c'est pour soi. Être entouré de personnes bienveillantes.

L'ENJEU : rester chez soi sans prise de risques pour conserver son autonomie, accepter l'accompagnement, être en sécurité avec les autres. Avoir une personne de confiance, qui peut être l'infirmière. Prévoir l'avenir avec ses proches, anticiper, être acteur.

Plus la décision sera prise tôt, mieux ce sera (cela éliminera angoisses, questionnements). La personne sera rassurée, et cela permettra l'anticipation de la faisabilité

d'un aménagement du logement si nécessaire.

Contacteur :

- **La Maison de l'Habitat**, avec les conseils d'un ergothérapeute
- **La Maison Départementale de l'Autonomie**, pour connaître ses droits et les aides financières

Les délais peuvent être un peu longs, c'est pourquoi il faut anticiper lorsque tout va bien : C'est la meilleure solution, et rassurant pour les proches.

L'aménagement sécuritaire facilite aussi les tâches de l'aide à domicile :

- Douche adaptée, sécurisée
- Monte-escalier
- Rampe d'accès
- Toilettes ergonomiques
- Élargissement des portes
- Sol antidérapant (parmi d'autres)



LES AIDES :

- À partir de 70 ans, sans condition de perte d'autonomie
- En cas de perte d'autonomie/incapacité : possibilité d'aide avant 70 ans selon le classement GIR

PRÉVENTION - SÉCURITÉ - LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE - PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE - PERMET D'AVANCER DANS LA VIE AVEC DIGNITÉ ET ÉMERVEILLEMENT.

Janine Lecot Lothoré.
lecotjanine@gmail.com

Complémentaire santé :

En France actuellement, **la Sécurité sociale** couvre 80 % des dépenses de santé ; 13 % vont aux complémentaires santé, et les 7 % restants à la charge des ménages. Les complémentaires coûtent très cher en frais de gestion. Ces dépenses représentent entre 16 et 23 % de leur budget, selon les années, chiffre l'expert, contre 4 % pour l'Assurance-maladie. Les frais de gestion coûtent environ 7 milliards par an aux complémentaires santé, tout comme ceux de l'Assurance-maladie. **Or l'un couvre 80 % des frais de santé, et l'autre 13 %.**



Santé :

Cancer : une simple prise de sang pour débusquer plus tôt la récurrence et adapter le traitement. La biopsie liquide consiste à rechercher des fragments d'ADN issus de cellules cancéreuses qui circulent dans le sang, et sont décelables par



un simple prélèvement sanguin même lorsque les examens d'imagerie sont normaux. **La biopsie liquide, qui recherche des traces de la tumeur dans le sang, fait progressivement ses preuves. Cette technique peu invasive promet de détecter très précocement les rechutes.**

Et si une simple prise de sang permettait de repérer et de traiter une récurrence de cancer bien avant qu'elle ne devienne visible à l'imagerie médicale ?

Frais bancaires :

Une proposition de loi met fin aux frais de clôture de compte d'une personne décédée. Ces prélèvements coûtent aujourd'hui des centaines d'euros à des familles déjà éprouvées.

Les banques ont parfois la main lourde en matière de frais. Et ce à des moments



parfois particulièrement inadaptés. Exemple ? Certains établissements facturent aujourd'hui plusieurs centaines d'euros pour la clôture du compte d'une personne décédée. De quoi, côté familles, ajouter de l'incompréhension à la peine et bien souvent de la colère.

Mais cette pratique est bientôt révoquée. Lundi 5 mai, le Parlement a définitivement adopté – et à l'unanimité – une proposition de loi (PPL) visant à supprimer ces pratiques, devenues courantes, et difficiles à avaler pour les familles déjà éprouvées.

Le texte vient ainsi mettre fin à ce que beaucoup surnomment la « taxe sur le deuil », et qui coûte de plus en plus cher aux familles. Fin 2023, ces frais s'élevaient à 291 € en moyenne, selon l'association UFC-Que choisir. Des montants en hausse de 25 % par rapport à 2021 et de 50 % par rapport à 2012.

COMMENT FAIRE RÉPARER SON ÉLECTROMÉNAGER ?

- En fonction de la date d'achat de votre équipement, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour faire réparer votre électroménager, gratuitement dans le cadre des garanties diverses, ou de façon payante en se rapprochant de professionnels.
- Vous pouvez aussi bénéficier de l'aide d'experts et de matériel en réparant vous-même votre électroménager dans un « Repair café » ou un atelier associatif, gratuitement ou presque.
- Enfin, sachez que la plupart des grandes enseignes d'électroménager proposent des services de réparation de tous les appareils, même anciens et achetés dans une autre enseigne, et qu'il existe le réseau Envie, à vocation d'insertion sociale et économique, qui répare l'électroménager à des tarifs abordables.
- Si vous avez acheté votre appareil électroménager il y a moins de deux ans, alors vous bénéficiez automatiquement de la garantie légale de conformité auprès de votre vendeur.
- Dans le cas d'un appareil d'occasion, la garantie légale est fixée à un an. Le vendeur doit alors réparer votre appareil (pièces et main d'œuvre), réaliser les devis ou remplacer l'appareil par un équivalent si la réparation ne peut être effectuée. Pour faire jouer cette garantie, vous devez impérativement contacter le SAV de votre vendeur.



Michel Robert.
mirobert63@hotmail.fr

Tour de Corse

Île méditerranéenne aux paysages variés : montagnes, maquis, plages, côtes escarpées... il y a de quoi s'occuper et en prendre plein les yeux. Nous avons fait le choix d'en faire le tour en voiture, soit environ 1 000 km.

Arrivés à Bastia par ferry, nous nous sommes tout bonnement orientés vers le Cap Corse. Ce qui nous frappe d'étonnement au premier abord, c'est que les routes en ligne droite ne sont pas d'actualité. **D'ailleurs, les habitants comptent en temps et non en kilomètres.**

Arrivés au bout du bout du Cap, nous nous restaurons dans notre première paillote en bord de plage et, tout naturellement, nous dégustons notre premier plat de charcuterie corse. Nous n'avons pas été déçus, tant par la qualité que par la quantité. C'est vrai que, quel que soit le restaurant, l'auberge ou la ferme-auberge, les plats ont toujours été servis généreusement.

Autre point fort sur notre parcours, bien qu'en début de saison touristique, trouver un endroit pour se restaurer n'a jamais été difficile, même dans les tout petits villages.

Passé le Cap Corse, nous avons pris la direction du désert des Agriates. Dépaysement complet, idéal pour les randonneurs avec son



sentier des douaniers, ses paysages sauvages et inhospitaliers. Les amoureux de la nature en ont pour leur argent.

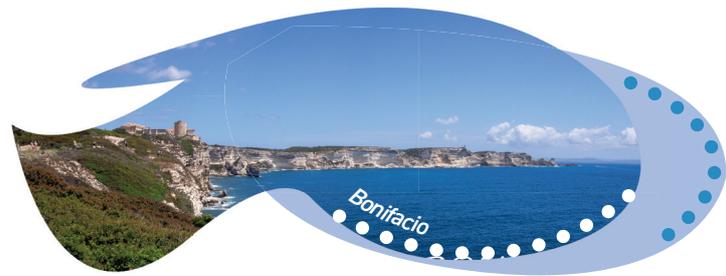
Après avoir visité Saint-Florent, l'Île-Rousse, Calvi et sa citadelle, nous arrivons dans des lieux prisés des touristes, à savoir la réserve de Scandola et les calanches de Piana. On peut les admirer en bateau ou bien par la route. Deux visions, mais deux balades spectaculaires.

Après Cargèse et ses deux églises qui se font face, l'une latine et l'autre grecque, c'est Ajaccio qui se présente à nous. Bien entendu, la visite des îles Sanguinaires en bateau et la route qui longe la côte jusqu'à la pointe de la Parata (possible en petit train) s'imposent. **À Ajaccio, c'est naturellement l'histoire de Napoléon qui prime, et la maison de Tino Rossi, que l'on peut apercevoir, ne se visite pas.**

Passée la capitale de la Corse-du-Sud, nous traversons Propriano, Sartène, et enfin l'apothéose : Bonifacio.

Située à la pointe sud de la Corse, Bonifacio nous charme avec son port de plaisance, sa citadelle médiévale perchée tout là-haut sur une falaise, l'escalier du roi d'Aragon avec plus de 180 marches

à flanc de falaise, et pour finir, les îles Lavezzi. Sortir en bateau pour admirer les Bouches de Bonifacio, ses immenses falaises



surplombées d'habitations, ses différentes grottes, et surtout la beauté des panoramas, satisfont nos pupilles.

À présent, il est temps de remonter vers notre point d'embarquement, en longeant la côte orientale, la seule route qui nous permet d'atteindre une vitesse moyenne de plus de 40 km/h, mais attention aux radars. Sur cette côte, nous passons naturellement par Porto-Vecchio, Aléria, et admirons les très nombreuses plages.

Dernier arrêt : Bastia, qui mérite une belle visite, car c'est une ville riche en histoire, avec une citadelle vieille de plusieurs siècles dotée de remparts, et son vieux port entouré de restaurants. Il ne faut pas oublier le centre de l'île, avec la visite de Corte, la capitale historique et culturelle de la Corse. Deux personnages historiques ont marqué la Corse de leur empreinte : à Ajaccio,



Napoléon Bonaparte ; à Corte, Pascal Paoli, le père de la nation corse.

De ce voyage dans l'île de Beauté, nous retenons la gentillesse des Corses que nous avons rencontrés, le régal des papilles comme des pupilles, et la conduite sereine, sans klaxon intempestif pour les touristes pas habitués à des routes aussi tortueuses.

Le petit bémol reste le coût de la vie, plus élevé qu'en métropole.

Photos : ©Daniel Dreux
Daniel Dreux.
rd. dreux@gmail.fr



Entretien à bâtons rompus avec Jean-Louis Cibot

La retraite c'est disposer de son temps pour être actif !

De formation de boucher-chevillard, Jean-Louis Cibot a toujours travaillé dans les métiers de la viande et notamment à la Régie municipale de l'abattoir de Limoges. Il a pris sa première carte à FO en 1969 et a milité à partir de 1973 à tous les échelons de l'organisation, du local jusqu'au national. Il nous conte comment il vit sa retraite aujourd'hui.

Plutôt du matin ou du soir ?

Les deux. Je me lève à 5 h 30 et me couche rarement avant 23 h, même s'il est vrai que je suis désormais un peu moins vaillant le soir. Je ne suis pas un adepte de la grasse matinée et je me lève toujours du bon pied, sans m'interroger sur ce que je vais faire de ma journée, tant mes occupations sont diverses et variées.

Tu as un rituel matinal ?

Le café et la lecture du journal local donnent le coup d'envoi de ma journée. Après quoi, je me projette sur les tâches qu'on m'a dévolues ou celles que je m'alloue moi-même. Ça va de la prise de connaissance de dossiers à traiter à la mise en œuvre de mes activités manuelles favorites.

C'est quoi une belle journée de retraité ?

Être actif, me rendre utile, m'affairer à moult activités ou partager une bonne bouffe avec les copains du club de rugby ou de la confrérie des bouchers. Autant d'occupations qui me donnent du baume au cœur et occupent bien mes passe-temps de retraité. Pour peu que la météo soit au rendez-vous, c'est le top. En fait, je m'adapte parfaitement aux circonstances. Et c'est le risque d'être contraint un jour de rester

assis dans un fauteuil à longueur de journée et de ne plus pouvoir bouger qui m'effraie le plus. Pour l'instant, tout va bien. Je savoure.

Le mot travail est-il banni de ton vocabulaire ?

Absolument pas. J'ai tellement aimé mon métier que je n'ai jamais haï le travail. Je ne crains pas de le dire : travailler a été pour moi un réel plaisir. Je m'y suis épanoui. Le travail, c'est ce qui donne du sens à la vie.

Comment donc es-tu devenu militant à FO ?

Ce sont le hasard, les circonstances et les rencontres qui m'ont encouragé à militer. Pourquoi FO ? Parce qu'à la régie municipale de l'abattoir de Limoges, où j'ai commencé à travailler, on dénombrait 73 syndiqués FO sur les 74 employés de l'établissement. Ça conditionne ! (rires) Puis un jour, on m'a demandé si je voulais figurer sur les listes aux élections professionnelles. J'ai accepté. Sans surprise, j'ai été élu. Ensuite, tout s'est enchaîné. Ma jeunesse a séduit les responsables FO locaux et départementaux. Ils m'ont alors mandaté dans maintes institutions paritaires départementales, régionales et nationales. Notamment dans des organismes qui géraient les fonds de la formation professionnelle, dont j'ai assumé les présidences par alternance. Durant six années, j'ai également été associé à la vie de l'U.D.-FO de la Haute-Vienne en qualité de secrétaire général adjoint. Puis élu membre de la commission administrative de la Fgta-FO. Je n'ai jamais rien sollicité, mais tout simplement accepté de prendre des responsabilités syndicales pour rendre service.

Un responsable FO t'a-t-il particulièrement marqué ?

André Bergeron, bien sûr ! J'appréciais l'accessibilité, la simplicité, le charisme de celui qui a écrit les plus belles pages de FO. Je garde en mémoire ce jour, où, jeune militant, alors que je me trouvais en compagnie d'anciens au siège de la confédération FO, situé à l'époque au 198, avenue du Maine à Paris, celui que je ne connaissais que pour l'avoir vu à la télévision durant les événements de mai 68, m'a tapoté sur l'épaule en me disant : « N'oublie jamais, jeune camarade, que pour que tu vives, il faut que ton patron vive aussi. Aussi, lorsque tu négocies, il faut toujours rechercher l'équité. » En quelques mots, j'ai compris ce que signifiait le mot

compromis dont FO prônait, à l'époque, les valeurs. À la grande satisfaction de la classe ouvrière. Ce fut le déclic de mon engagement sans faille à FO. J'ai aussi beaucoup apprécié de militer aux côtés de Bernard Chenai, le secrétaire de l'UD-FO de Limoges à la fin des années 90. Un homme droit et de conviction. À la Fgta-FO, j'ai aussi côtoyé des hommes de valeur.

Ton militantisme a-t-il contrarié ton cheminement professionnel ?

Absolument pas. Je n'ai rencontré aucun problème avec ma hiérarchie. J'ai la naïveté de croire que j'ai pu exercer mon activité syndicale en bonne intelligence, tout simplement parce que je connaissais parfaitement mon métier. À 22 ans, j'étais déjà qualifié OHQ (Ouvrier Hautement Qualifié). Une reconnaissance professionnelle qui a sûrement donné du crédit à mon engagement syndical.

Quelle a été ta plus grande satisfaction militante ?

Aucune en particulier. J'ai toujours fait du mieux que j'ai pu pour défendre les intérêts des ouvriers dans tous les domaines. J'ai conscience qu'on peut toujours mieux faire, mais quelle qu'elle soit, chaque revendication satisfaite, fût-elle minime, constitue toujours une avancée sociale.

As-tu des regrets ?

Aucunement ! Dans le cadre de mes mandats, j'ai exercé une grande variété d'activités, vécu beaucoup d'événements, découvert de nouveaux horizons, voyagé à l'étranger, autant de choses que je n'aurais pas connues sans le syndicalisme. Parfois, je me dis que le garçon titulaire d'un modeste certificat d'études primaires a eu beaucoup de chance de vivre de si belles expériences para-professionnelles. Je remercie ma femme de m'avoir permis, avec bienveillance, de m'y adonner avec passion.

Tu éprouves toujours l'envie de faire ?

Oui, j'ai toujours envie d'être utile aux autres. C'est ce qui fait que je m'implique encore au sein du pôle social du tribunal judiciaire, que j'assume toujours le rôle de défenseur syndical aux prud'hommes, de conseiller du salarié, et que je siège à la commission pôle famille chez les assistantes maternelles. Au niveau national, je fais partie du jury C.Q.P dans les viandes. Ça occupe un bon tiers de mon temps de retraité, sinon plus. Mais c'est bien ! J'en ai besoin.

Portrait



Jean-Louis Cibot dans son jardin à Landouge.

Outre tes activités militantes, quel est ton Passe-temps favori de retraité ?

Le jardinage. Je dispose de 500 m² pour me livrer à l'art de cultiver la terre. Depuis deux ans, je me passionne également pour la culture des agrumes. Au sein d'une association, je m'intéresse à la renaissance

du Vieux Limoges. Je m'implique aussi à pérenniser et animer la Chapelle Saint-Aurélien, symbole historique de la confrérie des bouchers de Limoges dont je suis membre actif. Avec cinq autres familles de bouchers, les Cibot, depuis des générations, veillent à la destinée de cet ouvrage mémorable du quartier des bouchers à Limoges. Cela me passionne. Et quand il me reste un peu de temps, je me livre à la marche et à la pratique du vélo... d'appartement.

Es-tu de ceux qui disent que c'était mieux avant ?

Oui ! Je déplore qu'aujourd'hui les « politiques » s'arrogent un droit de cité sur le social. Par là même, les organisations syndicales perdent petit à petit leur leadership en la matière. À mes yeux, ce n'est pas de nature à renforcer leurs

audiences. C'est bien dommage !

Dirais-tu que la retraite, c'est le plus beau métier du monde ?

Non ! Éligible à la retraite à 56 ans, durant une quinzaine de jours, j'ai croisé la déprime. Je me suis senti exclu définitivement du monde du travail, qui avait été ma raison de vivre. Heureusement, les instances syndicales de FO ont continué à me confier des missions. J'ai alors mesuré le bonheur de continuer à être utile en faisant les choses plus tranquillement. J'ai retrouvé rapidement mon équilibre, mais en aucun cas découvert le plus beau métier du monde. Il ne faut pas se bercer d'illusions.

Recueilli par **Daniel Lesage.**
daniel-lesage@wanadoo.fr

Les choses de la vie

Vive les vacances, les amis, les retrouvailles de l'été !!! mais attention, restez vigilants...

Avant de vous engager pour une location ou un voyage organisé, prenez le temps de vérifier ce à quoi vos propres assurances vous donnent droit. Pensez à votre **CARTE BLEUE**.

Renseignez-vous bien avant de souscrire une assurance supplémentaire auprès d'une agence de voyage, d'un site de location, etc. Est-ce vraiment utile ?

Une demande de remboursement via la carte bleue n'est possible que pour les assurés.

Exemple pour une carte Gold Mastercard :
Sont considérés comme assurés :

- Le **titulaire**,
- **Son conjoint**,
- **Leurs enfants et petits-enfants de moins de 25 ans**, dès lors qu'ils sont fiscalement à charge d'au moins un de leurs parents,
- **Leurs ascendants et descendants**, quel que soit leur âge, dès lors qu'ils sont détenteurs de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du Code de l'action sociale et des familles et :
 - qu'ils soient fiscalement à charge du titulaire ou de son conjoint,

ou

- qu'ils perçoivent de la part du titulaire et/ou de son conjoint une pension alimentaire permettant à ces derniers de bénéficier d'une déduction sur leur avis d'imposition et de revenus.

Ces personnes doivent avoir la qualité d'assuré au jour de la survenance du sinistre.

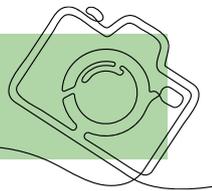
Les assurés sont garantis lorsqu'ils voyagent seuls ou ensemble.

Exemple : l'assuré bénéficie de la garantie « voyage » à condition que le transport ou l'hébergement ait été réglé ou réservé au moyen de la carte avant la survenance du sinistre.

Renseignez-vous sur les garanties de votre carte. Si vous partez avec des amis, que chacun règle sa part avec sa propre carte pour bénéficier des garanties personnelles.

Propos recueillis par **Josiane Leblond.**
josleblond@gmail.com





Le Pertuis d'Antioche

Qui ne connaît pas les deux tours du port de La Rochelle ? Qui ne connaît pas l'île de Ré, l'île d'Oléron, l'île d'Aix ou Fort Boyard ? Tout le monde connaît, mais rares sont les personnes qui connaissent le bassin entre les îles et le port de La Rochelle : c'est le Pertuis d'Antioche, qui donne au sud sur le golfe de Gascogne et au nord sur le Pertuis Breton.

Antioche viendrait d'une ville antique, une cité engloutie au large des îles de Ré et d'Oléron. On raconte que cette ville aurait disparu à la suite de terribles tremblements de terre, et un dicton rétais affirme : « Quand Antioche réapparaîtra, Ré disparaîtra... » Cette légende est racontée par Monique Bourneuf, historienne locale. Cette ville légendaire a donné son nom au **Pertuis d'Antioche**.

Sujet d'actualité aujourd'hui, plus que jamais avec le réchauffement climatique, la preuve avec la tempête Xynthia : n'avait-elle pas coupé Ré en trois ? Cette mémoire du risque n'est pas née d'hier. Elle s'inscrit dans une tradition orale qui prend un tour légendaire, et se transmet de génération en génération pour éveiller les consciences.

Et si la légende prenait racine sur des bases réelles ? Sur la pointe nord de l'île d'Oléron, le rocher d'Antioche existe bel et bien. Situé à quelques huit cents mètres du rivage, il est surtout connu pour sa dangerosité.

Mais, chose surprenante, des vestiges de castrum ont été retrouvés sur des pointes rocheuses submergées, ainsi que d'anciennes cités vikings englouties. Difficile de ne pas penser, avec ces récits similaires autour du globe, à une forme de conscience populaire qui nous rappelle la possibilité d'une submersion définitive des villes du littoral.

Il y a aussi une autre légende, ou explication, peut-être plus réaliste : au temps des croisades, son nom viendrait

du fait qu'il était la voie d'accès privilégiée au départ des villes de la Saintonge vers le Proche-Orient, où les Croisés étaient installés dans la principauté d'Antioche.

Aujourd'hui, le **Pertuis d'Antioche fait partie du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**, créé en 2015.



▲ La plage de l'Anse de la Croix à l'île d'Aix

Je suis sûr que, lors de votre prochaine visite à La Rochelle, vous porterez un autre regard sur les îles de Ré, Oléron ou Aix. Imaginez, à proximité de Fort Boyard, une ville au milieu de l'océan, alors que Ré n'est plus là... Imaginez. Mais les légendes ne sont-elles pas faites pour... imaginer ?



▲ Fort Boyard



▲ Fort Louvois, commune de Bourcefranc-le-Chapus

Photos : ©Jacky La Soudière/©Adobe stock
Jacky La Soudière
jacky.la-soudiere@hotmail.fr

La petite histoire



Les heureuses surprises des négociations

Il est arrivé à chacune et chacun d'entre nous de se trouver face à des employeurs à la limite de l'honnêteté intellectuelle, voire même face à des gougnaffiers. Pour ma part, il m'est arrivé au moins deux fois d'avoir affaire à des représentants employeurs à qui on serre bien volontiers la main à la fin des travaux.

« ON RAJOUTE CET ARTICLE »

Cela se passe au début des années 1990. Je suis alors Secrétaire National du SFOPE MFR (Syndicat Force Ouvrière des Personnels des Maisons Familiales Rurales) et à ce titre je conduis notre délégation lors de la vaste entreprise de « toilettage » de la Convention Collective, accompagné de René Delaunay et Rémy Gandon. L'affaire se passe normalement et au bout de quelques mois, nous estimons être arrivés au terme du chantier. Avec une autre organisation syndicale, la CFTC, nous donnons notre accord pour signer le texte mis à jour.

Par acquit de conscience, nous procédons à une ultime relecture du document final et là, surprise, nous nous apercevons que l'article

accordant une heure mensuelle d'information syndicale a disparu. Aussitôt, mon collègue de la CFTC et moi, au nom de nos deux organisations, nous insurgeons, faisant valoir que cet article n'avait pas fait l'objet de discussion, ni dans un sens, ni dans l'autre. Le conseiller technique des employeurs, en fait le DRH de l'Union



Nationale des MFR, nous répond avec cet air narquois qui était un peu sa marque de fabrique « *Que voulez-vous, dans une négociation, on gagne d'un côté, on perd de l'autre, c'est la règle du jeu !* »

Très en colère, je lui réponds que

cette suppression n'a pas été négociée, puis j'ajoute : *Puisque nous avons donné notre parole de signer le texte, nous le signerons mais nous désapprouvons fermement la méthode employée* »

Le Président de la délégation employeurs Monsieur André Paillette, prend alors la parole « *Il est vrai que nous n'avons pas discuté de cet article et qu'il nous a échappé à tous. Je prends acte de l'accord des Organisations Syndicales sur la nouvelle Convention Collective et je décide de rétablir dans le texte final l'article sur l'information syndicale.* »

Comme il est de coutume, nous avons arrosé cette signature au champagne et c'est sans aucune arrière pensée que nous avons serré la main de Monsieur Paillette.

« ON NE PEUT PAS ACCEPTER VOTRE PROPOSITION »

Début des années 2000. Je suis alors permanent fédéral à la FGTA et, ce jour là, rue du Louvre à Paris, les Organisations syndicales sont attendues par les représentants patronaux de l'USRTL (Union Syndicale des Rouisseurs et Teilleurs de Lin) pour la séance de NAO.



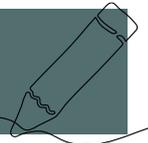
Comme de coutume, sachant que l'inflation, à cette époque, tourne autour de 1,5%, nous nous mettons d'accord entre Organisations pour démarrer avec une demande à 2,5%.

Sans surprise les employeurs répondent qu'ils ne peuvent pas accepter notre proposition. Puis, le Président, Monsieur Bonte, ajoute : « *Par contre, cette année, la récolte et la commercialisation ayant été très correctes, nous vous proposons 3% sur l'ensemble de la grille, si vous l'acceptez, bien entendu.* »

Inutile de dire que l'accord fut unanime.

Par la suite, quand les employeurs refusaient nos propositions nous avions tendance à les croire de bonne foi.

Gérard Debard.
gerard.debard@wanadoo.fr



On croyait avoir tout vu, lu ou entendu sur le dossier des retraites, mais non.....voici la remise en question de l'abattement fiscal !

Dans le cadre des « économies » que veut faire le gouvernement afin de réduire le déficit, certains ont encore pensé que les anciens étaient des privilégiés et par conséquent il fallait ponctionner dans leurs revenus et leur retirer l'abattement fiscal des 10% sur la déclaration annuelle.

Il s'agit de remonter à l'origine de la création de cet abattement en 1977 pour mieux comprendre sa raison d'être. **C'est Maurice PAPON**, à l'époque rapporteur général à la Commission des Finances, **qui avait présenté cette proposition pour faciliter un équilibre financier entre vie professionnelle et retraite.** Les actifs avaient alors un niveau de vie supérieur, et nettement, à celui des retraités. En ces temps-là, vieillesse était synonyme de pauvreté.



Maintenant, **certains députés « chantent » à qui veut l'entendre que ce ne serait plus le cas aujourd'hui et que cette niche fiscale est devenue trop injuste et surtout trop coûteuse.** Ils fustigent, dans les médias radio ou télévisés à des heures de grande écoute, que les retraités ont un niveau de vie comparable, sinon plus favorable, à celui des actifs, car ils possèdent le taux d'épargne le plus élevé et le taux de pauvreté le plus bas de toutes les classes d'âge.

Prenez garde aux rêveries ou fantasmes de tout ordre : ce n'est pas ce que nous dit le COR (Conseil d'Orientation des Retraites). D'un côté, **la moyenne mensuelle des retraites des salariés serait de 1 512 € après prélèvements sociaux**, et la DREES indique qu'elle aurait diminué en valeur entre 2017 et 2022 ; de l'autre, **les professions libérales (symbole des classes aisées) ont une pension moyenne de 2 390 €.**

D'un côté comme de l'autre, on est loin de la vérité, comme l'affirme Catherine Vautrin sur France Info le 11 avril : « *un retraité perçoit 99,8% du revenu qu'il avait en activité* ».

Le taux de remplacement (entre activité professionnelle et pension de retraite) **serait de l'ordre de 54 %** pour 2025, nous dit la Cour des comptes.

Alors non, non, et non; **le problème vient plutôt de la modération salariale des actifs et des allègements de cotisations offerts au patronat** ; toutes ces mesures prises lors des deux derniers quinquennats finissent par faire **oublier que notre système de retraite est contributif**, dans la mesure où chacun perçoit en fonction de sa cotisation, **mais n'est pas là pour corriger les inégalités de la vie professionnelle.**

Enfin, **la dépendance hante et poursuit les retraités** lorsqu'on sait que le coût moyen d'une place dans un Ehpad est autour de 2 800 € par mois.



Ponctionner les retraités, c'est prendre d'une main ce que l'on devra donner de l'autre !

Jean-Jacques CAZAUMAYOU.
cazau.fo@laposte.net

Lecture : Nouveau roman de Daniel LESAGE

La Chorchyire mal aimée (La sorcière mal aimée)

Quand les meilleures intentions peuvent engendrer les pires cauchemars.

80 ans après la capitulation de l'Allemagne, le nouveau roman de Daniel Lesage est une invitation à découvrir un épisode méconnu et peu glorieux de la Seconde Guerre mondiale.

La Chorchyire, (La Sorcière) est le curieux surnom que les habitants d'un petit village du Cotentin ont donné à une femme qui vit en ermite dans une ferme de la localité qu'elle squatte depuis la Libération. Personne ne connaît son nom de famille, ne sait d'où elle vient. Elle ne côtoie personne.

Ne serait-elle pas le fantôme d'une jeune parisienne, qui, en 1942, avait fait le choix retors de s'exiler en Allemagne, avant même l'instauration du STO (Service du Travail Obligatoire) et ainsi contribuer à l'effort de guerre nazi ? Un mystère que va s'échiner à élucider, trente ans plus tard, un jeune couple « hippies ».

Ce roman, inspiré de faits réels, raconte la destinée épique d'une jeune femme tourmentée par les vicissitudes de la vie au siècle dernier.

Dans son style caractéristique, teinté couleurs du terroir normand, empreint de réalisme, de perspicacité et d'humour, l'auteur nous propose de revenir sur les heures sombres de l'Occupation faites de restrictions, d'humiliations et parfois de choix embarrassants, délicats.

Nous allons aussi plonger dans le monde singulier des travailleurs des Abattoirs de la Villette à Paris au milieu du siècle dernier. Et enfin nous allons explorer les mœurs et les traditions des habitants d'un petit village rural du Cotentin à la fin des années soixante.

Dans la lignée de ses précédents romans régionalistes, Daniel Lesage continue d'évoquer à travers cet ouvrage la particularité du monde rural et provincial du siècle dernier au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Histoire oubliée

Au moins 80 000 Françaises sont parties se mettre au service des usines du Reich entre 1940 et 1945. Jeunes, célibataires, d'origine populaire urbaine, désireuses d'indépendance, elles ont été attirées par un salaire rémunérateur. Cette liberté n'était qu'un leurre, elles sont devenues des travailleuses forcées.

A la fin de la Seconde guerre mondiale, contrairement, aux hommes réquisitionnés pour le STO, celles-ci sont considérées comme volontaires, soulignant l'intentionnalité politique de leur départ vite confondue avec de la collaboration, que poursuit l'épuration (Alors que peu d'entre elles partageaient l'idéologie nazie). Toutes tentent de se faire oublier.... Comme le fera l'historiographie.

Il faudra plusieurs dizaines d'années pour mettre fin à la stigmatisation sans nuance de ces « travailleuses civiles » exilées.

Comité de rédaction de la Missive du retraité.



Collection :
Mots du terroir -
226 pages - 20 €
En librairies, mai-
sons de la presse
et espaces cultu-
rels du Cotentin.
Internet :
daniel-lesage@
wanadoo.fr

Génération Santé

La complémentaire santé individuelle clé en main

En partenariat avec la FGTA-FO

Prendre soin de votre santé n'a jamais été aussi simple.

Chez Cocoon, nos solutions de complémentaires santé sont conçues pour répondre à vos besoins, mais aussi à votre budget.
Découvrez toutes les solutions et avantages inclus dans nos offres.



Des **tarifs négociés**
pour vous, par votre
Fédération



Une couverture
immédiate, sans
**aucun délai de
carence**



**Une équipe de
conseillers dédiés**
pour vous
accompagner

Pour en savoir plus



01.76.24.09.80

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30

cocoon

Nous protégeons
ce que vous avez de plus cher

AIDANT

**Vous êtes
un aidant ?
Nous sommes
là pour vous
soutenir !**



Nous proposons des solutions concrètes et un accompagnement sur mesure. Avec notre ligne dédiée, vous pourrez bénéficier d'écoute et de conseils adaptés à vos besoins.

**Scannez et découvrez
l'accompagnement
dont vous bénéficiez**



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



REJOIGNEZ la Section Nationale des Retraités de la FGTA-FO !

Parce que la retraite ne signifie pas la fin de l'engagement, la Section Nationale des Retraités de la FGTA-FO vous offre un espace de solidarité et d'action. Ensemble, nous défendons vos droits, vos intérêts et votre pouvoir d'achat face aux évolutions sociales et économiques.

En adhérant, vous restez informé, soutenu et actif dans la vie syndicale.

Rejoignez-nous pour faire entendre votre voix et préserver les acquis que nous avons collectivement construits !



Appel cotisations 2025

Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation des Tabacs et des activités annexes Force Ouvrière

15 avenue Victor Hugo 92170 VANVES
Tél : 01.86.90.43.60
Email : fgtafo@fgta-fo.org / N° Siret : 78457821300026

Chers Camarades retraité(e)s,

La cotisation syndicale subit une augmentation de prix. La section nationale des Retraités de la FGTA-FO a souhaité que celle-ci soit la moins douloureuse pour tous.

Comme vous le savez, notre cotisation retraitée se compose de trois éléments : la **part confédérale**, la part **UCR-FO** (Union confédérale des retraités) et la part **SNR FGTA-FO** (Section nationale des retraités FGTA-FO).

Le tableau ci-après vous donne les différentes évolutions.

2021	2022	2023	2024	2025
45.83 €	45.83 €	46.18 €	46.28 €	46.43

Bulletin d'adhésion 2025 à SNR FGTA-FO

A retourner avec le chèque ou la copie du virement à Richard ROZE SNR FGTA-FO, 15 avenue Victor Hugo 92170 VANVES

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Secteur professionnel d'origine :

Téléphone : Mail :

Déclare adhérer à la Section nationale des retraités FGTA-FO pour une cotisation annuelle 2025 de **46.43 € euros** (chèque établi à l'ordre de FGTA-FO ou par virement), en contrepartie de ma cotisation, je reçois le magazine de la fédération et les documents « retraite » ainsi que l'accès à la plateforme avantages. En outre, je reçois le reçu fiscal correspondant à ma cotisation.

FGTA-FO
IBAN: FR76 1751 5006 0008 0025 4789 060

Date

Signature

